



Préavis de grève du 5 décembre

publié le 02/12/2019

Sommaire :

•

•

Jeudi 5 décembre

Suite au préavis de grève déposé par les syndicats, le service de restauration scolaire ne sera pas assuré. Les élèves pourront déjeuner au self en apportant leur pique-nique ou exceptionnellement rentrer déjeuner à leur domicile.

Dans ce cas, un mot devra être noté dans le carnet pour les autoriser à quitter le collège en précisant l'heure de sortie.

Le repas du 5 décembre sera décompté des frais scolaire.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.